



COMMISSION DES COUPES

Permanence tous les mardis à 16 heures
Ligne directe : 04.92.15.80.32

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°03
Réunion du 31 Aout 2021

Président : M. LANDUCCI Julien

Présent(s) : MM. Denis RICCI, Jean-Paul DELALANDE, Marc BENINCASE

Excusé(s) : MM. Romain SENESI, Gérard AUDEL

RAPPEL

TOUT CLUB RECEVANT DOIT FAIRE CONNAITRE LA DATE, LE LIEU ET L'HORAIRE DE LA RENCONTRE, AVANT LA DATE BUTOIR FIXEE PAR LA COMMISSION DES COUPES.

TOUT CLUB RECEVANT NE RESPECTANT PAS CES INSTRUCTIONS SERA DECLARE FORFAIT.

LES CLUBS RECEVANTS SONT EGALEMENT INFORMES QU'ILS DOIVENT SAISIR LES RESULTATS DANS LES 48 HEURES.

COUPES COTE D'AZUR SAISON 2021/2022

DATES DES RENCONTRES :

SENIORS:

1er Tour: 03/10/2021

Rattrapage : 31/10/2021

1/16ème : 28/11/2021

Rattrapage : 19/12/2021

1/8ème: 23/01/2022

Rattrapage : 13/02/2022

1/4 F: 20/02/2022

Rattrapage : 06/03/2022

1/2 F: 27/03/2022

Rattrapage : 08/05/2022

FINALE: Reste à définir.

U20 :

1er Tour Eventuel: 03/10/2021

Rattrapage : 24/10/2021

1/16ème : 12/12/2021

Rattrapage : 03/01/2022

1/8ème: 23/01/2022

Rattrapage : 13/02/2022

1/4 F: 20/02/2022

Rattrapage : 20/03/2022

1/2 F: 20/03/2022

Rattrapage :

FINALE: Reste à définir.

U18 – Michel KITABDJIAN :

1er Tour: 10/10/2021

Rattrapage : 31/10/2021

1/16ème : 12/12/2021

Rattrapage : 03/01/2022

1/8ème: 20/02/2022

Rattrapage : 20/03/2022

1/4 F: 20/03/2022

Rattrapage :

1/2 F: 01/05/2022

Rattrapage :

FINALE: Reste à définir.

U16 – Pierre OLIVARI :

1er Tour: 03/10/2021

Rattrapage : 31/10/2021

1/16ème : 12/12/2021

Rattrapage : 03/01/2022

1/8ème: 20/02/2022

Rattrapage : 20/03/2022

1/4 F: 20/03/2022

Rattrapage :

1/2 F: 01/05/2022

Rattrapage :

FINALE: Reste à définir.

U14 – Charles AGNELLI :

1er Tour: 03/10/2021

Rattrapage : 31/10/2021

1/16ème : 12/12/2021

Rattrapage : 03/01/2022

1/8ème: 23/01/2022

Rattrapage : 13/02/2022

1/4 F: 20/02/2022

Rattrapage : 20/03/2022

1/2 F: 20/03/2022

Rattrapage :

FINALE: Reste à définir.

Les dates laissées libres par toutes les autres compétitions sont susceptibles d'être utilisées pour les matches de Coupe Côte d'Azur en retard.

La liste définitive des engagés sera publiée au prochain PV.

Le tirage au sort des 1^{er} tour aura lieu au district le Mardi 14 Septembre 2021 à 16H00.

FESTIVAL U12 & U13 - SAISON 2021/2022

Afin de faciliter l'organisation et la gestion administrative des sites organisateurs de cette compétition, éviter un trop grand nombre de forfaits, les

engagements des équipes aux Festivals U13 et U12 sont réalisés sur FOOTCLUBS.

Chaque club peut engager le nombre d'équipes qu'ils désirent.

Chaque forfait sera sanctionné de l'amende en vigueur dès le 1^{er} tour du Festival U12 et U13.

LA DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS, EST FIXEE AU 11/09/2021.

Le 1^{ER} tour du FESTIVAL U12 et U13 aura lieu le 16 OCTOBRE 2021.

AUCUN ENGAGEMENT NE SERA PRIS EN COMPTE APRES CETTE DATE LIMITE.

Les clubs désirant accueillir les rencontres sont invités à adresser leur candidature au secrétariat du district.

Cahier des charges :

1 sono - 1 table + des chaises (prévoir abri en cas de pluie) mise à disposition de dirigeants du club (minimum 2).
Prévoir des ballons et des chasubles.

Le Président de séance :
M. Julien LANDUCCI

Le Secrétaire de séance :
M. Denis RICCI